

A l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 10 novembre 2023

Concerne : dépôt de trois points à l'ordre du jour du Conseil communal du 16 novembre 2023

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous trois points pour l'ordre du jour du Conseil communal du 16 novembre 2023 :

- 1. demande de rappel des règles de stationnement dans le centre de Bertrix
- 2. proposition d'instauration d'une carte de riverain pour le stationnement au centre de Bertrix
- 3. proposition d'octroi d'une prime pour l'achat d'un casque de cycliste

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques explications relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo, Björn BORIE et Jean-Pierre GRAISSE

1. Demande de rappel des règles de stationnement dans le centre de Bertrix

Le code de la route énonce une série de règles en matière de stationnement des véhicules automoteurs, et visiblement ces règles ne sont pas spécialement connues, voire comprises, par bon nombre d'entre nous, probablement en raison de la complexité du code de la route.

Si l'on parcourt les rues de Bertrix, on voit un peu de tout : des voitures garées sur le trottoir, ou à cheval sur le trottoir, sur la chaussée, à proximité de carrefours ou de passages pour piétons, parfois sur des emplacements réservés aux bus, etc.

Certains endroits sont particulièrement problématiques comme les abords du complexe sportif et de certaines écoles en heures d'activité. En effet, le stationnement sauvage, à ces endroits, mets particulièrement en danger les usagers faibles qui parfois se voient contraints de marcher sur la rue, le trottoir étant encombré. Le danger s'accroît encore plus en ces mois d'automne alors que les journées raccourcissent, réduisant d'autant plus la visibilité des piétons.

Nous proposons dès lors au Collège:

- 1. d'interpeller le chef de la zone de police afin d'attirer son attention sur les risques encourus par les usagers faibles en raison du non respect des règles de stationnement ;
- 2. de voir avoir lui la possibilité d'informer clairement la population des règles du code de la route en la matière ;
- 3. et, au terme d'une campagne de prévention, veiller à ce que le respect de ces règles devienne une priorité pour nos services de police.

2. Proposition d'instauration d'une « carte de riverain » pour le stationnement au centre de Bertrix

Les places de stationnement dans le centre-ville et certaines rues secondaires sont actuellement gratuites ou, à certains endroits, soumises à l'obligation de placer un disque de stationnement.

Une enquête menée auprès de certains résidents a révélé qu'il n'y avait pratiquement aucun contrôle. Par qui ou par quelle société les contrôles sont-ils effectués ? Peut-on demander des chiffres à ce sujet ? Combien cela a-t-il déjà rapporté ?

Lors des événements organisés dans le centre-ville, et ils sont nombreux, la plupart des places de parkings sont occupées par les visiteurs, de sorte que certains habitants ne peuvent même pas se garer dans leur rue.

Pour remédier à cette situation, Ecolo Bertrix propose la mise à disposition des riverains, dans un périmètre à déterminer, d'une carte de résident permettant le stationnement à proximité de chez soi, sans nécessité d'utiliser un disque.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 16 novembre 2023, sur proposition du groupe ECOLO,

• vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,

- vu la difficulté rencontrée par certains riverains pour trouver un emplacement de parking à proximité de son domicile,
- vu la nécessité de remédier à ce problème,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

par 19 oui et 0 non, propose la mise à disposition pour les riverains du centre ville, dans une zone à définir en collaboration avec le chef de zone, d'une « carte résident » permettant le parking sans la nécessité d'utiliser un disque.

3. Proposition d'octroi d'une prime pour l'achat d'un casque de cycliste

Suite à l'approbation par le Conseil communal du 12 octobre sur proposition du Collège concernant le règlement de la prime sur l'achat d'un vélo, Ecolo Bertrix propose d'octroyer une prime à l'achat d'un casque de cycliste sur le territoire de notre commune sous la forme d'un chèque commerce.

Bien porter un casque lors des déplacements à vélo garantit l'absorption du choc dû aux chutes et diminue de plus de 85% d'éventuels accidents traumatiques au crâne et au cerveau. Statistiquement, 4/5 des chocs traumatiques peuvent être empêchés grâce au port du casque.

Le port du casque n'est pas obligatoire en Belgique. Néanmoins, cette précaution ne peut qu'augmenter la sécurité et tout spécialement celle des enfants.

Puisque la Commune promeut l'usage du vélo, il serait logique qu'elle encourage également les usagers les plus vulnérables à porter un casque. C'est l'objet de cette proposition de prime. Cette prime pourrait prendre la forme d'un chèque commerce, et serait conditionnée à l'achat du casque dans un commerce local.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 16 novembre 2023, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour.
- vu la volonté affichée du Collège de promouvoir l'usage du vélo sur le territoire,
- vu les initiatives prises dans d'autres pays voisins dans un contexte similaire,
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO,

par 19 oui et 0 non, invite le Collège a proposer dans les trois mois un règlement pour l'octroi d'une une prime à l'achat d'un casque de cycliste.